

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 69 (1960)
Heft: 4

Artikel: Insegnamenti della difesa civile a Lugano
Autor: Cantoreggi, Iva
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549192>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En novembre 1954, le Comité central décida que la Croix-Rouge suisse adhérerait à l'*Union suisse pour la protection des civils* qui se trouvait alors en voie de constitution. La Croix-Rouge suisse se vit offrir un siège permanent au sein du Comité central et de la Commission de travail de cette organisation. Par la suite, le représentant de notre société se vit confier les fonctions de vice-président. Au cours des années suivantes, la Croix-Rouge suisse et quelques-unes de ses sections participèrent à l'activité qui fut déployée avec l'assentiment des autorités dans le domaine de l'information, en vue de faire comprendre au public la nécessité et la portée d'une protection civile suisse. L'Alliance suisse des Samaritains devint également membre de l'Union suisse pour la protection des civils et prit une part active à son travail d'information.

En 1957, alors qu'il s'agissait de mener une campagne avant la votation populaire du mois de mars, la Croix-Rouge suisse déclara publiquement que la protection civile aurait une grande importance pour la sauvegarde de vies humaines en temps de guerre et pour renforcer notre défense nationale. A l'occasion de la deuxième votation populaire, en 1959, plusieurs membres du Comité central acceptèrent de faire partie du grand Comité d'action qui s'était créé en vue de soutenir l'adoption du projet de loi par le peuple.

En été 1957, le Comité central décida que le médecin-chef de la Croix-Rouge et le secrétaire général feraient partie de la *Commission d'experts* qui s'instituait et qui est chargée de préparer la loi sur la protection civile. Par la suite, le secrétaire général a également été nommé membre du Comité de travail et de présidence de la Commission d'experts.

Faute de directives, notamment de bases légales, la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des Samaritains n'ont pu encore jusqu'ici soutenir d'une manière efficace la protection civile sur le *plan pratique*.

L'Alliance suisse des Samaritains toutefois, outre ses cours habituels de secourisme et de soins aux malades à domicile, a mis sur pied, en collaboration avec la Croix-Rouge suisse et l'Union suisse pour la protection des civils, des *cours de secours d'urgence*. Ces cours, qui comportent six leçons, ont déjà permis d'instruire quelque 10 000 personnes. De son côté, la Croix-Rouge suisse a établi des plans prévoyant un développement de son *Service de la transfusion de sang* et son adaptation aux besoins de la population civile. L'application de ces plans pourra commencer dès qu'il existera des bases légales et que, partant, les moyens financiers requis seront assurés. Par ailleurs, la Croix-Rouge suisse a étudié et établi ces dernières années le programme d'un cours pour *auxiliaires hospitalières de la Croix-Rouge* qui a été introduit déjà à titre d'essai. Le développement de ces nouveaux cours pourrait également représenter une aide précieuse pour la protection civile. Les directives provisoires concernant leur organisation, dont l'entrée en vigueur a récemment été approuvée par le Comité central, stipulent en effet que les auxiliaires hospitalières de la Croix-Rouge pourront également prêter leur concours aux hôpitaux civils et aux services de la protection civile. Enfin, le médecin-chef de la Croix-Rouge prévoit, d'entente avec le service de santé du D. M. F., qu'en cas de service actif de l'armée toutes les *infirmières* incorporées dans la réserve du service croix-rouge pourront demeurer en fonction à leurs postes civils, que ce soit dans les établissements hospitaliers ou ailleurs encore. (à suivre)

Cronaca del Ticino

INSEGNAMENTI DELLA DIFESA CIVILE A LUGANO

Iva Cantoreggi

Tre quartieri di Lugano sono stati piombati nell'oscurità, sul finire di marzo, e chi ancora se ne ricordava ha vissuto per alcune ore avvenimenti che si perdevano ormai nel passato, tanto rapido è il fluire del tempo. A distanza di diverse settimane la nostra non può essere, nè vuole, cronaca o critica, ma piuttosto constatazione e riassunto di quanto si è detto da diverse parti e, se si vuole, una presa di posizione di fronte a taluni atteggiamenti e della popolazione ed anche degli organizzatori. Primo punto: i giornali riferiscono che, mentre gli adulti assistevano con serietà e interesse allo svolgersi delle diverse azioni, gruppi di giovani le hanno interpretate come un divertimento, un'occasione per lazzi e critiche su cose che, proprio, non potevano nè comprendere, nè giudicare.

A contrasto con tali atteggiamenti ecco l'interessamento delle donne. Il comandante della compagnia « PA » 107 aveva indirizzato un invito al movimento sociale femminile, apolitico, affinché mandasse un gruppo delle sue aderenti a seguire lo svolgimento degli eventi. L'invito era chiaro: si rivolgeva cioè ad una parte della popolazione che maggiormente sarà chiamata in causa al momento del pericolo, si voleva attraverso a queste rappresentanti comunicare alle

donne la necessità di una loro attiva preparazione e partecipazione. Dopo la decisione che aboliva il servizio obbligatorio femminile sono cadute le prevenzioni degli ambienti femminili in generale che chiedevano, insieme al dovere di servire il paese, anche il diritto di votare, cioè di esprimere la propria opinione. Il volontariato in questo campo fa sì che ogni donna possa decidere secondo le sue convinzioni e possibilità personali e scindere una rivendicazione, d'altra parte giustificata, da un dovere di fronte al quale non si può sfuggire.

Ma appunto perchè le donne hanno risposto con entusiasmo e serietà maggiormente appare singolare l'atteggiamento dei giovani. L'invito, ci sembra di poter affermare, avrebbe dovuto essere indirizzato anche a loro, alle organizzazioni giovanili, alle scuole superiori. I giovani, tale e quale come le donne e più delle donne, hanno da considerare la loro responsabilità nei confronti del paese. Ragazzi dai 18 ai 20 anni, prima del servizio militare, possono dare apporti notevoli alla difesa civile e vi devono essere preparati spiritualmente già in età scolastica. Questo detto, e dopo aver espresso la speranza che di tali reazioni giovanili si terrà conto in una prossima occasione, diremo che le conclusioni dell'esperimento possono essere riassunte in due punti

principali: necessità di una informazione più ampia e diretta della popolazione, necessità di una preparazione preventiva.

Sono cose già dette, ma che giova ripetere.

Ovunque, negli ambienti giovanili e in quelli degli adulti, regna ancora troppa sfiducia. Si afferma che la guerra moderna, la guerra atomica non risparmierà nessuno, che a nulla gioveranno le nostre organizzazioni di difesa, che le radiazioni nucleari ci raggiungeranno ovunque e influenzeranno non soltanto la nostra salute, ma pure quella delle generazioni future.

Si dice pure controproducente ai fini della nostra neutralità l'oscuramento totale. Tale tesi già era corsa nel paese durante l'ultima guerra. Per proteggerci, si affermava, basterebbe illuminare a giorno tutte le

Quindi necessità di avere a disposizione numeroso personale cui fare ricorso e sul quale poter contare perché preparato. Le donne, ecco la fonte cui attingere. Donne di ogni condizione e di ogni età che possano lavorare sul posto. Infatti in caso di mobilitazione le specialiste, già iscritte nelle organizzazioni Croce Rossa, saranno immediatamente richiamate: dottoresse, laborantine, infermiere, esploratrici, conduttrici.

E purtroppo, gli esercizi di Lugano lo hanno dimostrato ancora una volta, nell'assistenza ai feriti, ai rifugiati, ai senza tetto non si possono impiegare persone degiune di ogni formazione in tal senso.

La protezione civile, dice il dott. Hans Haug, segretario generale della Croce Rossa, ha scopo umanitario, poichè pone in opera i mezzi che permettono la salva-



nostre frontiere, gli aerei saprebbero esattamente dove finisce e incomincia il nostro territorio e noi saremmo salvi. Al che dall'estero si rispondeva che in tal modo avremmo segnalato le frontiere degli altri paesi e avremmo commesso delitto palese contro la nostra asserita neutralità.

La vita, sia in tempo di pace, sia in tempo di guerra, non è una cosa facile, bisognerà cercare di seguire una via che risponda a criteri di equilibrio e, per il resto, lasciar fare a chi dirige i nostri destini dall'alto.

E, prima di tutto, bisognerà rispondere ai dubbiosi che gli esperimenti di difesa dei civili non vengono condotti con il presupposto che la Svizzera sia un paese neutrale e indenne, ma un paese « aggredito ». La neutralità non è infatti sempre protezione assoluta: Belgio e Olanda insegnino attraverso ai tempi.

Dunque, una Svizzera aggredita nonostante la sua volontà di pace, deve essere pronta a difendersi.

La sua speciale situazione, affermano quanti se ne intendono, potrebbe evitarle attacchi a base di missili e di armi atomiche i cui effetti meglio si fanno sentire su zone piane, che non entro le montagne dove potrebbero anche essere circoscritti.

Potremmo quindi subire incursioni aeree del tipo di quelle previste a Lugano, durante gli ultimi esercizi. Quindi difesa civile organizzata, e organizzata in tempo.

guardia di vite umane e il ricovero, la cura e l'assistenza dei civili vittime di avvenimenti bellici. Bisogna, nel medesimo tempo, considerare che la protezione civile è parte della nostra difesa nazionale, poichè permette alla popolazione di sopravvivere, di resistere e di procurare all'esercito in campagna tutto quanto gli occorre per adempiere al suo compito.

Queste parole riassumono, in breve, quanto la donna svizzera fece durante l'ultima mobilitazione generale, ma non bastano a giustificare l'assenteismo di molte donne che affermano di essere pronte ad entrare in servizio appena il pericolo dovesse manifestarsi.

Se una nuova guerra dovesse minacciare il mondo anche da noi la situazione sarebbe mutata e la « buona volontà » non basterebbe più: bisognerà quindi convincersi e prepararsi rispondendo agli appelli che giungono da ogni parte.

Una legge federale sulla protezione dei civili entrerà presumibilmente in vigore nel 1962. La posizione della Croce Rossa Svizzera, nei confronti di tale organizzazione, non è ancora precisata. La Croce Rossa si è pronunciata a più riprese a favore della protezione dei civili, ma i suoi statuti le assegnano compiti, in primo luogo, di assistenza all'esercito in caso di servizio attivo. *Ma nell'era della guerra totale, dice ancora il dott. Hans Haug, la Croce Rossa svizzera deve considerare i com-*

piti di assistenza sanitaria dell'esercito e della popolazione civile su piano di uguaglianza e concedere le sue attenzioni sia all'uno sia all'altro. Una revisione degli statuti diverrà necessaria, ma non potrà essere iniziata se non quando la legge sulla protezione dei civili sarà elaborata e entrata in vigore.

In questo campo tutto è ancora in sospeso, come vediamo, ma definitivo è ormai il compito nostro, di tutti quanti non sarebbero chiamati alle frontiere: prepararsi per essere utili in ogni momento e quindi aderire ai movimenti che tale preparazione pongono a base della loro azione. i. c.

LE 3000^e LIT DU SECOURS AUX ENFANTS DE LA CROIX-ROUGE SUISSE (II)

Un reportage de G. Bura

Comment remédier au dépeuplement?

Et ce problème n'est pas seulement celui de Cerentino, le village aux huit fractions. Il se répète à l'infini dans toutes les vallées tessinoises. C'est le problème de la Mesolcina, celui du Malcantone, de la Verzasca, celui des Centovalli.

Nous avons interrogé le syndic, l'instituteur, le curé. A notre avis, ce dépeuplement des vallées, ce dépeuplement qui revient sans cesse et sans cesse dans les conversations, est-ce un bien, est-ce un mal? Tous ont été unanimes. *C'est un mal*, ont-ils répondu, *et un mal qu'il serait pourtant si facile d'enrayer en créant, dans chaque région, une industrie, une toute petite industrie qui procurerait du travail, un gagne-pain à la population. Et puis il faudrait aussi que les pouvoirs publics s'intéressent sérieusement à l'existence des villages qui meurent: accorder des allocations de mariage aux jeunes couples qui se mettent en ménage, ce qui les encouragerait à demeurer au pays, contribuer aux dépenses de formation professionnelle des jeunes, accorder des subsides pour l'amélioration des habitations...*

De Cerentino aux Centovalli

Quittons quelques instants Cerentino pour nous rendre dans les Centovalli, à 5 kilomètres de la frontière italienne: Camedo, altitude 570 mètres, Borgnone à quelque 600 mètres, Lionza, à 800 mètres, Costa, 999 mètres. Non point quatre villages mais bien aussi quatre « fractions » étagées les unes sur les autres. Locarno n'est distante que de 19 kilomètres et ici un train — tout neuf, tout pimpant dont on n'est pas mal fier dans le pays — la rend d'accès plus aisé. Cinquante personnes, hommes et femmes s'y rendent chaque jour. Ils partent le matin vers les cinq heures. Certains ont à marcher 45 minutes pour rejoindre la gare. Ils sont de retour le soir, vers les huit heures et après le souper vont s'occuper de leurs jardins. Ici aussi, il s'agit de maçons, de charpentiers, de manœuvres, d'ouvrières de fabrique.

Mais à Borgnone, à Lionza, à Camedo et à Costa les habitants nourrissent au moins un grand espoir: *Celui de voir enfin s'implanter sur le territoire de la commune l'industrie tant souhaitée qui sauvera peut-être le village.* Il s'agirait d'une fabrique de chemises. On en parle depuis trois ans mais si la fabrique de chemises devient une réalité, les 50 hommes et femmes de la commune qui aujourd'hui vont travailler à Locarno n'auront plus à partir le matin, hiver comme été, par tous les temps, à cinq heures du matin. Et que d'économies réalisées! Le prix de l'abonnement de train, le coût du

repas à prendre à la cantine, au restaurant! Alors, oui, il deviendra possible de mettre chaque mois quelque chose de côté et de payer plus tard les frais d'apprentissage du fils Pietro et de la fille Donatella. Leur situation sera meilleure que ne l'est aujourd'hui celle de leurs parents. La commune qui ne compte plus que 240 habitants, alors qu'ils étaient encore 307 il y a dix ans, ne se dépeuplera plus.

« Si seulement ceux d'en bas, ceux du chef-lieu, ceux de la capitale comprenaient enfin notre situation et nous venaient en aide... »

Ils comprendront certainement et cette aide tant désirée viendra, sûrement, un jour! Il faut attendre, prendre patience, ne pas se laisser décourager.

Mais pourquoi vous parler aujourd'hui des problèmes vitaux de Cerentino, de Borgnone, ces villages si éloignés de nous?

Sept lits: le 3000^e et les suivants...

C'est que ces jours une lueur d'espoir est venue éclairer la vie tout à la fois triste et heureuse de leurs habitants. D'en bas, en effet, de plus loin encore, de par-delà le Gothard viennent d'arriver sept lits du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse. Les trois millièmes et les suivants... Augure d'un avenir meilleur, d'un signe de solidarité nationale, arrivant à l'aube du printemps.

Suivons les traces du 3000^e! Il est historique. Etape importante de l'œuvre qui, il y a tout juste six ans — c'était donc en 1954 — débutait modestement sous le slogan: *« que chaque enfant dorme dans son propre lit, grâce à l'entraide nationale ».*

Il est entré, ce trois millièmes lit, dans une maison toute pareille à celles dont je viens de vous conter le sort. Le père a lutté toute sa vie contre la maladie. A 40 ans, frappé à nouveau il a appris courageusement un nouveau travail qui lui permet à peine de gagner 100 francs par mois. Sa femme, heureusement est forte, saine, courageuse. C'est elle qui cultive le lopin de terre hérité de père en fils et soigne les 20 chèvres. Ils ont quatre filles de 7 à 16 ans. Ils vivent heureux dans deux petites pièces. Les parents dans une, les enfants dans l'autre. Celles-ci se partagent deux lits, mais en grandissant cela devient mal commode. On se gêne, on se réveille. La situation s'est, façon de parler, améliorée lorsque l'aînée est partie pour Locarno, où elle s'est placée bonne à tout faire, comme la Rosina des Targhetti. Mais comme la Rosina, elle souffre du mal du pays et de temps à autre sacrifie les 7 fr. 60 que coûte le voyage pour s'en venir prendre un peu